



Force Ouvrière
LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☐ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Déclaration Liminaire

CAP C et B du jeudi 9 juillet 2015

Salaires, emplois, service public, protection sociale collective, code du travail, conventions collectives nationales, contrat de travail : sur tous ces fronts les remises en cause et menaces sont importantes.

Pour **Force Ouvrière**, le pacte de responsabilité, c'est 50 milliards d'euros de coupes sombres d'ici à 2017 qui affectent, les administrations de l'État, les opérateurs publics, les collectivités locales et les régimes de protection sociale collective. Il s'agit en effet, d'octroyer 41 milliards d'euros au patronat et de poursuivre la baisse des " déficits " exigée par l'Union Européenne.

Sur la loi dite " Rebsamen " qui affaiblit les CHSCT, contourne les syndicats, remet en cause l'égalité hommes/femmes, sur la loi dite " Macron " sur le travail du dimanche ou la barémisation dans le cadre prud'homal, sur la mission décidée par le Premier Ministre sur les rapports loi/contrat, les accords d'entreprise, le contrat de travail, sur la volonté de remettre en cause les régimes paritaires ou sur la loi sur le renseignement, le gouvernement a enclenché une offensive sur les piliers sociaux de la République.

Plus largement ces attaques portent atteinte de manière coordonnée à la République. Elles s'inscrivent dans un autoritarisme social complément de rigidités économiques, considérées comme incontournables et relevant pleinement du libéralisme économique. In fine c'est l'ADN républicain, conventionnel et social qui est percuté.

À ce pacte de responsabilité qui n'est autre qu'un pacte d'austérité dont **Force Ouvrière** en demande le retrait, s'ajoute une réforme territoriale avec pour justification, encore une fois, la baisse des dépenses publiques et la casse des services publics.

Ainsi, la future loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé) et la loi du 16 janvier 2015 relative à la création de 13 régions au 1er janvier 2016 vont avoir des conséquences drastiques sur tous les services de l'État.

Mais ne nous voilons pas la face, cette réforme ne fera qu'éloigner le citoyen du service public de proximité, et les agents de la Fonction Publique savent, d'ores et déjà, qu'ils en seront les victimes.

Le gel du point d'indice, la fonte des effectifs compromettent les missions de service public, la RGPP transformée en MAP (Modernisation de l'Action Publique) ne présage pas un avenir meilleur pour les agents de notre Direction.

Alors que le climat social de notre pays nécessiterait un service public républicain renforcé au service de nos concitoyens, comment répondre à cette attente avec de tels effectifs ?

F.O.-DGFIP 49 constate et dénonce la suppression des emplois publics, et la dégradation des conditions de travail dans le cadre d'une démarche dite stratégique.

S'agissant des mouvements de mutations de catégorie B et C, le nombre considérable de vacances d'emplois porte atteinte au droit fondamental à mutation.

F.O.-DGFIP dénonce un système de RAN inadapté à notre réseau et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, et rappelle ses revendications à savoir :

- une affectation la plus fine possible : Département - Commune – Structure.
- le rétablissement du droit au retour pour les promus de C en B.
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste.
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur.
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

F.O.-DGFIP exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.